

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-53

présenté par

M. Collard, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, Mme Le Pen et M. Pajot

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	60 000 000	0
<i>Dont titre 2</i>	60 000 000	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	60 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	60 000 000
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	60 000 000	60 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les services centraux de la Chancellerie sont surchargés par la présence de « magistrats qui ne jugent pas » .

Il serait plus efficace d'envoyer ces magistrats dans les juridictions .

Les crédits ainsi dégagés pourraient permettre de renforcer les effectifs de l'administration pénitentiaire, et ce afin de maximiser le nombre des gardiens de prison, lesquels sont totalement débordés par la violence générée par le caractère parfois violent d'une forme nouvelle de délinquance .